



VILLAGE DE MADAGASCAR Pour la promotion de Madagascar



Vous souhaitez participer au Village de Madagascar de la 36^{ème} édition de la Rencontre Nationale Sportive et Culturelle de la communauté malgache en France et en Europe.

Le Village de Madagascar 2011 réunit des exposants dont les produits et services participent à la promotion de Madagascar.

- Le Village de Madagascar sera conçu dans l'esprit R.N.S.
- La Rencontre Nationale Sportive véhicule des valeurs d'engagement, de tolérance, de respect, de solidarité et de fraternité.
- Nos actions sont réalisées dans un état d'esprit, où le bénévolat est notre principale motivation.

Participer au Village de Madagascar, c'est adhérer à l'esprit R.N.S. :

- Œuvrer pour l'intérêt collectif, afin d'en faire bénéficier tous les participants de la RNS,
- Ne pas nuire à l'image de la communauté malgache.

Nous vous remercions de bien vouloir nous faire parvenir votre dossier par voie postale, en remplissant le formulaire en page 4 de ce document :

Les inscriptions sont ouvertes à compter du 13 février et closes le 12 mars à minuit.

Pour tout renseignement - contacter: stands@rns-cen.com

Le village de Madagascar se tient sur le :

**Parvis du Palais des Sports de Mulhouse
33 rue Illberg – 68100 Mulhouse**



VILLAGE DE MADAGASCAR Pour la promotion de Madagascar



Descriptif du stand :

- Un espace « stand » comprend un emplacement avec une table, deux chaises et une grille pour **250 euros**.
- Un candidat peut demander de louer 2 ou plusieurs tables et grilles, mais l'attribution de ses suppléments, dépend de la disponibilité de ces matériels.

La participation au Village de Madagascar par le C.E.N. est soumise aux conditions suivantes :

- Adhérer à l'esprit R.N.S.
- Offrir des produits ou des services qui promeuvent Madagascar
- Participer à la diversité des produits ou des services présentés au Village de Madagascar.
- Les exposants qui œuvrent pour l'intérêt de Madagascar étant prioritaires
- L'ordre d'arrivée des demandes.

L'examen de toute demande, effectué à réception du formulaire, est soumis aux critères d'admission énumérés ci-dessus.

Quelle que soit l'issue de la demande, cette dernière donne lieu à une réponse **au plus tard, le 19 mars, la clôture des inscriptions intervenant le 12 mars.**

Le Comité d'attribution est souverain des décisions prises, lesquelles ne peuvent pas faire l'objet de réclamations.

Le Comité d'attribution effectue seul les choix des emplacements, avec l'accord du Comité National Organisateur, en fonction des contraintes matérielles et stratégiques.

Pour toute demande de Stands, un chèque correspondant **au montant de la réservation** libellé à l'ordre du « Comité Exécutif National » sera à envoyer en même temps que le formulaire d'inscription, **au plus tard le 12 mars 2011 à l'adresse** :

**Comité Exécutif National
30 avenue Longchamp
92210 Saint Cloud.**

Les chèques seront restitués aux candidats non retenus.

Pour toute candidature retenue, une convention sera envoyée à l'exposant par mél. Le dossier dûment rempli devra être retourné par voie postale à l'adresse indiquée ci-dessus **avant le 28 mars.**



VILLAGE DE MADAGASCAR Pour la promotion de Madagascar



Habillage :

- Les stands seront livrés nus et les tables sont livrées nappées.

Électricité :

- Des connexions électriques sont prévues, il appartient à chaque standiste de prévoir les installations des appareils électriques qui lui seront utiles.
- Un descriptif détaillé des appareils électriques utilisés devra être communiqué à l'organisateur **lors de l'envoi de son formulaire.**

Sécurité :

- Afin de garantir la sécurité, les équipements et produits apportés par les exposants doivent répondre aux normes de sécurité en vigueur dans les foires et salons et être de qualité anti-feu, maximum : 500 watts
- Il appartient à l'exposant de s'assurer de la conformité des équipements installés sur son stand (banderoles, totems, enseignes, maquettes...) et de veiller à ce que leur installation assure la sécurité des visiteurs.
- Il appartient à l'exposant de veiller à la sécurité de ses biens.
- La circulation dans les allées devant être assurée à tout moment, il appartient à l'exposant de placer les animations susceptibles de créer un attroupement bien à l'intérieur du stand.

Décoration :

- L'exposant assurera la décoration de son stand pour lui donner un caractère l'identifiant à Madagascar. Le Village de Madagascar sera décoré aux couleurs de l'île par le C.N.O.

Nuisance sonore :

- L'exposant devra faire une demande préalable auprès de l'organisateur, dans le cas où il souhaite diffuser de la musique sur son stand.
- Le CEN se réserve le droit de lui accorder une réponse positive ou non.

Accueil des exposants :

L'accueil des exposants sera assuré, par **Miora ANDRIANAIVOMANJATO et Hanitra RABEFITSEHENO** (Responsables stands RNS-2011), à partir de 8 heures.

Les exposants pourront disposer de leurs stands à compter du **samedi 23 avril 2011 à 8 h 00.**

Ils pourront exposer et vendre leurs produits ou services :

- **le samedi 23 avril 2011 de 9 h 00 à 00 h 00**
- **le dimanche 24 avril 2011 de 9 h 00 à 22 h 00**
- **le lundi 25 avril 2011 de 9 h 00 à 12 h 00.**



FORMULAIRE DE DEMANDE DE STAND RNS 2011

Société / Association	
Adresse postale	
Nom, prénom, titre/fonction	
E-mail	
Téléphone	
Description et objet de l'organisation	
Produits ou services exposés	
Nombre de tables souhaité	
Nombre de grilles d'exposition souhaité	
Connexion électrique : descriptif des appareils	

Nous avons lu et approuvé les conditions de participation à l'exposition organisée dans le cadre de la RNS 2011 à Mulhouse. Nous nous engageons à respecter les consignes des organisateurs. Ci-joint un chèque d'un montant de : -----, correspondant à : ----- tables et ----- grilles d'exposition.

Nom, prénom :
Titre ou fonction :

Date :
Cachet de l'association/l'entreprise :
Signature :